

LA ROCHOTTE TOUTES LES FRACTURES...

SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS DE CHAUMONT

Le Président-des-très-riches porte sur l'envers de sa médaille la haine des pauvres. Comme il pratique avec délectation cette double face amour-haine, il n'a cessé d'élargir le cercle des plus de 10 millions de pauvres et de réduire ce qu'il a lui-même nommé « un pognon de dingue ».

Pour ce qui est de Chaumont, nous avons récemment emprunté à « l'Affranchi » du 2 avril l'expression, ou plus exactement le cri, d'un tout nouveau retraité privé de son APL : « *l'Etat me condamne à mort !* » Et, dans l'élan, souligné le silence assourdissant de la fine fleur de l'aréopage local qui a suivi ce cri.

Il est vrai que le courant est loin de passer dans la population avec une majorité au conseil municipal et à l'Agglo qui truste les sièges tout en ne représentant qu'une petite partie des inscrits sur les listes électorales (17 à 20 % se traduisant par 85 ou 94 % en élus). Un ersatz de démocratie qui va s'amplifiant, révélateur de la période que nous vivons et des fractures qu'elle produit. Une fracture sociale qui est loin de s'être réduite. Il y a, à ce jour, très vraisemblablement « un corps social fracturé de toutes parts », fracture sociale, démocratique, environnementale, et... sanitaire, entre autres.

Les lieux de « toutes les fractures » sont connus. Ce sont les quartiers populaires dont « La Rochotte » et « Le Cavalier » sont les symboles. Mais qui sont également épars dans la ville en plus petites entités : Ribot-Loucheur, Cité du Bassigny, Pierres Percées-Val Ponce, Saint-Aignan etc. Partout le problème prioritaire est d'abord financier. Celui, une fois les dépenses contraintes réglées, des fins de mois qui commencent le 15 ou plus tôt et obligent à se rendre aux Restos du cœur, au Secours populaire, etc.

La Rochotte concentre en un endroit la plus forte quantité de population concernée, environ 1 800 personnes soit 8 % des habitants de la ville. Le quartier accueille à proximité le prestigieux et polémique Palestra. Une sorte de caricature de l'écart qui se creuse entre les locataires HLM au revenu moyen de 660 €/mois avec non pas le niveau de vie, mais la vie tout court que cela permet, et l'équipement auquel ils peuvent rêver, mais qu'ils n'ont pas les moyens de fréquenter car les élus ont décidé de confier au privé ce bâtiment construit avec les fonds publics. Ce qui aboutit à la recherche maximale de profits.

Ce n'est pas par décret que les questions et les problèmes soulevés peuvent trouver une solution, mais dans le débat et l'action avec les intéressés eux-mêmes. Nous y sommes prêts. Nous y allons !

INVITATION

LE BARNUM ROUGE DU SYNDICAT
CGT DES RETRAITÉS DE
CHAUMONT S'INSTALLE
À LA ROCHOTTE

VENDREDI 13 AOÛT 2021
À PARTIR DE 17H - LA ROCHOTTE
PLACE FLEMING

VENEZ DISCUTER DE VOS
PROBLÈMES :

CRISE SOCIALE, CRISE SANITAIRE, ÉTAT
DES LOGEMENTS, APL, CHÔMAGE,
MANQUE DE COMMERCES, DE SERVICES
PUBLICS, QUELLE CONCERTATION ?



RENDEZ-VOUS PLACE FLEMING (EN FACE DU LOCAL JEUNES)

Recommander l'austérité aux
pauvres, c'est à la fois grotesque et
insultant... C'est comme dire à un
homme qui meurt de faim de
manger moins. (Oscar Wilde)

L'AVENIR
N'EST PAS CE
QUI VA
NOUS ARRIVER
MAIS CE QUE
NOUS ALLONS
FAIRE



OUVRIRE LE DÉBAT SUR LA VIE DU QUARTIER

Engagée fin des années 60, début 70, la réalisation du quartier de La Rochotte s'inscrivait dans la suite du programme de création de logements pour satisfaire les demandes tout à la fois des adultes nés du baby-boom, de la migration des populations du centre-ville suite aux démolitions des quartiers anciens (Vieilles cours, notamment) et de l'expansion de la cité préfecture par l'installation ou l'accroissement de services publics et industriels. Début 1980, la population de Chaumont va atteindre son plus haut niveau avec plus de 27 500 habitants (21 900 au 01.01.2017 dont 800 à Brottes non inclus en 1980).

La nécessité de réagencement et de rénovation des banlieues s'est faite impérieuse dès 1985 dans les grandes villes. La Rochotte après le Cavalier est concernée fin 2013. Les premiers travaux portent sur la fin de la densification par la démolition d'immeubles.

La volonté affichée par la municipalité de « désenclaver et d'ouvrir le quartier sur le reste de la ville » se heurte cependant à diverses difficultés.

Le site lui-même est enclavé et isolé. Il compte 1 800 habitants (8 % de la ville) dont 85 à 90 % de locataires en immeubles collectifs HLM. D'un point de vue démographique, la moitié des ménages se compose d'une seule personne. La population y est largement plus jeune (40 % a moins de 25 ans) que sur l'ensemble de la ville (30 % a moins de 25 ans) alors que 15 % a plus de 60 ans contre 30 % sur le total de la ville.

Autre particularité, 1 420 personnes sont couvertes par au moins une prestation CAF, soit 8 sur 10. Elle est perçue essentiellement par 56 % de personnes isolées et 19 % de familles monoparentales.

Mais la caractéristique principale du quartier, qu'une « rénovation même réussie » aura bien du mal à effacer, c'est assurément le niveau des revenus. Seulement 17,5 % des ménages sont soumis à l'impôt contre 48,6 % à Chaumont.

Dans le même ordre de comparaison, les revenus fiscaux s'étagent de 170 à 1170 € avec un revenu médian à 660 € (ville de 1060 à 2310 € - médian à 1690 €), ce qui souligne 70 % de bas revenus. Les prestations citées plus haut viennent amortir ces bas niveaux pour faire remonter le médian à 1030 €, sous le seuil de pauvreté duquel relèvent 51 % des personnes, contre 16 % sur l'ensemble de la ville.

Cet état de la situation pécuniaire, essentiel, est à relier aux autres problématiques du quartier, il est un des éléments nécessaires pour ouvrir le débat.

APL : UNE RÉFORME À 1,1 MILLIARD D'EUROS EN MOINS

Depuis le 1er janvier 2021, le système de calcul des APL a été modifié au détriment de nombreux allocataires qui ont vu leur APL baisser cette année. Si vous êtes allocataire de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et que vous percevez des APL pour vous aider à payer votre loyer, vous risquez de figurer parmi les nombreux allocataires qui sortent perdants de la réforme des APL engagée par le gouvernement le 1er janvier 2021.

Cette réforme va lui permettre de réaliser des économies importantes, du fait du nouveau mode de calcul « en temps réel » du montant des APL, se basant désormais sur les revenus des allocataires au cours des douze derniers mois et non plus ceux d'il y a deux ans.

Cela va se traduire par une baisse des APL pour 38,2 % des allocataires CAF et 1,1 milliard d'euros d'APL en moins !

SOUTENEZ LE JOURNAL DES RETRAITÉS CGT DE CHAUMONT

VOUS LISEZ AVEC INTÉRÊT LE JOURNAL DES RETRAITÉS DE CHAUMONT AIDEZ À SA DIFFUSION EN VERSANT À LA SOUSCRIPTION

Nom : Prénom :

Verse.....euros

REMETTRE À UN.E MILITANT.E DU SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS DE CHAUMONT

ORGANISME LOGEUR ET MAIRIE : DOUBLE LANGAGE

Du qualitatif à l'intérieur comme à l'extérieur...

Il faut retravailler l'habitat, le cadre de vie, le désenclavement, les équipements, les écoles...

Comment va évoluer la population ? La ville ?

(...) Une chose est sûre, il y aura trois volets :

l'habitat, les équipements et l'environnement

paysager... qui ne se fera pas sans une concertation

étroite avec les habitants et les acteurs du quartier de la Rochotte.

Voilà ce qu'on peut lire dans une brochure de la ville de Chaumont parue en 2017.

Sur le papier tout est donc parfait. Mais quelle est la réalité vécue par les habitants de la Rochotte et les locataires de Chaumont Habitat ?

On peut s'interroger sur la « concertation étroite » avec les habitants. Quand a-t-elle eu lieu ? Ont-ils opté pour la bétonisation du quartier, la fuite des commerces, l'absence d'entretien des bâtiments, l'état parfois déplorable des logements ? Plus de boulangerie, plus de café, plus de bureau de tabac. La pharmacie a fui le béton et traversé la rue pour s'installer près des vestiges de Viralu, et la banque (Crédit Agricole) s'est délocalisée avenue de la République, en se vantant d'avoir créé une nouvelle agence. Un quartier sans rien est-ce encore un quartier ou est-ce devenu un ghetto ?

En ce qui concerne le bailleur, en l'occurrence Chaumont Habitat, il a des obligations :

« Délivrer au locataire le logement en bon état d'usage et de réparation, ainsi que les équipements en bon état de fonctionnement. Entretien des locaux et y faire toutes les réparations autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués... »

Le bilan est vite fait. Le locataire subit de plein fouet les politiques de restrictions et d'austérité de l'Office et du gouvernement. Les logements se détériorent à l'intérieur comme à l'extérieur. Les loyers augmentent (hausses des charges, baisse de l'APL). Quant à la concertation, elle demeure un vœu pieu. On voit d'ailleurs ce que cela peut donner tant à la Rochotte qu'aux Pierres Percées où, en désespoir de cause, les locataires font part de leurs doléances par voie de presse. Au Clos Dormoy, les habitants, locataires et propriétaires unis, ont saisi la justice pour empêcher qu'un espace vert soit bétonné...

Le Clos Dormoy nous montre ce qu'il convient de faire, se rassembler et lutter...

PRIX DU GAZ

RIEN NE PEUT REMPLACER LES SERVICES PUBLICS

Nouvelle augmentation du gaz de 5,3% après 10% au 1er juillet. Et « seulement » +0,48% pour l'électricité. Insupportable ! Beaucoup de logements privés et de logements de Chaumont Habitat sont équipés de chauffage individuel au gaz. L'hiver va être rude, avec des pensions de retraites bloquées, des salaires qui stagnent, des indemnités chômage qui baissent en même temps que les APL. Les usagers paient le prix de la libéralisation du secteur de l'énergie et des dividendes aux actionnaires, comme pour les autoroutes, le service postal, etc.

Quand tout sera privatisé, on sera privé de tout.

À propos des augmentations de gaz, lisons la déclaration de Fabrice Coudour, secrétaire de la Fédération nationale des mines et de l'énergie-CGT, à l'antenne de *franceinfo* :

« Dès 2004, on nous annonçait qu'il fallait ouvrir les capitaux des entreprises, déréguler le système **pour que cela bénéficie aux usagers**, sauf que depuis on subit pleinement ce marché que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz.

Ce sont des augmentations pharaoniques des factures, depuis 2004 les factures de gaz ont doublé »...

MAISON DE FOUS

OU COMMENT SE DÉROULE LE CALCUL DU MONTANT DE L'APL

(Trouvé sur internet)

Le calcul se formule ainsi :

$$\text{APL} = \text{L} + \text{C} - \text{PP}$$

DANS LEQUEL

L = Loyer principal mensuel

C = Montant forfaitaire des charges

PP = Participation personnelle du foyer à la dépense du logement (1)

(1) Calculée comme suit : $\text{PP} = \text{PO} + \text{TP} \times \text{RP}$

À SAVOIR QUE

PO = Participation minimale du locataire

TP = Taux de participation personnelle

RP = Différence entre ressources du bénéficiaire et un montant forfaitaire

Note de la rédaction. Il va de soi que « le montant forfaitaire » fait l'objet d'une autre formule de calcul identique.

Excusons-nous de cet algèbre en hébreux frôlant l'impolitesse mais une strophe célèbre dit : « *allez-y voir vous-même, si vous ne voulez pas me croire.* »

La ROCHOTTE/PALESTRA : UTOPIA

Palestra est ouvert, une belle réalisation architecturale, esthétique et prometteuse. On ne peut nier la belle image que donne ce lieu si on la retire de son contexte. Mais le contexte existe bien et révèle au final que tout le monde a vécu une utopie, tout le monde s'est fait berné. La ville de Chaumont qui se fait taxer de milliers d'euros, les citoyens, pensant avoir élu -ou pas- des représentants compétents et responsables, les associations chaumontaises qui ne peuvent avoir accès aux lieux et poursuivre leurs activités, le CVB 52 qui doit sans cesse monter au filet pour négocier des conditions acceptables pour continuer à nous enchanter.

Mais celles et ceux qui vivent sans doute la plus cruelle des utopies sont les habitants du quartier de la Rochotte. Violent contraste entre les paillettes astiquées et rutilantes et un habitat ou voisinent les cafards et les infiltrations. L'amélioration des conditions de vie demande un peu plus qu'un changement de logo pour Chaumont Habitat. Le skate parc, si sympathique soit-il, seul espace dédié aux jeunes, ne peut pas faire oublier la proximité de bennes à ordures éventrées, souhaitant cyniquement mais désespérément la bienvenue aux passants. Les quelques arbres plantés dans le béton ne font pas un espace vert et les commerces ont fermé les uns après les autres. Seuls subsistent des services sociaux bien esseulés.

Que peut répondre une mère, car les femmes seules sont nombreuses, à ses enfants qui lui demandent pourquoi ils ne peuvent pas aller « au parc aquatique » ? Que c'est trop cher ? Qu'auparavant, à la piscine du Cavalier, l'entrée était à 1,50€ et que maintenant, il faut payer 4,50€, soit l'équivalent de 5 baguettes de pain !

Le président de l'agglo aurait-il le courage de venir leur avouer que c'est parce qu'il s'est vendu au privé qui tire maintenant les marrons de l'eau ?



POUR LES PAUVRES, LE GARROT

Pour ramener les choses, la vie tout simplement, au terre-à-terre, nous nous sommes attaché au cas d'un retraité de La Rochotte, cas semblable à beaucoup d'autres, en nous limitant au problème financier qui, pour essentiel qu'il soit, ne résume pas à lui seul le mal de vivre des foyers concernés.

Montant mensuel de la pension : **937,00 €**

Dépenses contraintes : **(Au sens Insee – évaluées à 30 %)**

• Loyer	270,00 €
• Pension alimentaire	40,00 €
• Électricité-eau-gaz	48,00 €
• Télévision-internet-téléphonie	58,00 €
• Santé (Mutuelle+Reste à charge)	30,00 €
• Transport (carte de bus)	19,00 €
• Assurances (dont habitation)	11,00 €
• Frais banque	12,00 €

Au total : **488,00 € (52 %)**

Reste à vivre : 449,00 € soit moins de 15,00 € par jour

Qu'ajouter ? Ah, si ! Qu'une partie du revenu, 27 €/mois, est regroupée en un seul versement en fin d'année, ce qui n'aide pas à la gestion au jour le jour. Mais surtout que, sans aucune information particulière, **l'APL est passée brutalement de 255 € en Décembre 2020 à 82 € en Janvier 2021.** Tous les engagements pris et tenables en 2020 sont soudain devenus des dettes impayables. Qui peut tenir pareille gageure ?

INFO. Un lecteur nous a posé la question concernant l'aide alimentaire et le Pass sanitaire. Renseignement pris, le Pass sanitaire n'est pas requis pour effectuer une mission de bénévolat, en particulier envers les personnes disposant d'une aide alimentaire. Il n'est donc pas nécessaire de présenter un Pass sanitaire pour les équipes de bénévoles comme pour les bénéficiaires, les gestes barrières restent de mise (port du masque, désinfection des mains, aération fréquente des lieux...).

SE RASSEMBLER POUR AGIR !

F|A|K|E|NEWS

CHÔMEURS

les chômeurs gagnent-ils plus que les gens qui travaillent ? Selon Pôle Emploi, pas vraiment !

30% des chômeurs ne reçoivent rien, parce qu'ils n'ont plus droit aux allocations chômage et 42% moins de 500€. Sur l'ensemble des chômeurs, 63% perçoivent moins de 1000€, c'est-à-dire nettement moins que le salaire minimum. Ils ne gagnent donc pas plus que ceux qui travaillent !

Pour les 27% restants certains peuvent toucher un peu plus que le SMIC, mais cela ne concerne que peu d'entre eux. Et puis, ils ne restent pas chez eux à ne rien faire. Un demandeur d'emploi cherche des emplois, suit des formations, sinon il se voit supprimer ses indemnités. Il faut donc combattre toutes les fausses informations qui circulent sur les chômeurs.

DEMANDEURS D'ASILE

Si l'on écoute certains (dont le RN), les demandeurs d'asile toucheraient plus que des petits retraités. C'est faux, et les chiffres sont facilement vérifiables.

Un demandeur d'asile qui n'a pas déposé de dossier ne touche rien, celui qui en a déposé un et qui est en attente de réponse touche 204€ par mois s'il est hébergé et 426€ s'il ne l'est pas. Donc moins que le RSA qui est à 565,34€ pour une personne seule. C'est la misère pour tous !

Faut-il rendre tous ces pauvres responsables de nos difficultés de vie ou plutôt voir ceux qui empochent des milliards qu'ils vont placer dans des paradis fiscaux pour ne pas payer d'impôts en France.

Ne pas oublier que les plus pauvres sont aussi ceux qui payent le plus d'impôt comparé à ce qu'ils touchent, car la TVA (sur la nourriture, les factures de gaz, d'électricité...) est l'impôt le plus injuste !

Des retraités du quartier de la Rochotte ont décidé d'adhérer au syndicat CGT des retraités de Chaumont. Qu'est-ce qui a bien pu leur donner cette idée saugrenue ?

Ils ont pu mesurer l'action de ce syndicat dont les militants défendent pied à pied les droits sociaux et le pouvoir d'achat des citoyens. Par tous les temps, même pendant cette crise sanitaire qui n'en finit pas, ils se sont battus contre toutes les attaques. Ces femmes et ces hommes engagés n'ont pas seulement alerté la population, mais organisé la riposte. Ce fut le cas pour le maintien du centre « 15 » ou la gestion publique des ordures ménagères. L'initiative prise pour la réouverture de la « réa » chaumontaise a reçu l'appui de milliers de signatures. La défense de l'hôpital, bien commun s'il en est, passe aussi par le refus d'en voir les services livrés à la privatisation, incompatible avec la gratuité des soins. À l'heure actuelle, le syndicat s'implique dans la lutte contre les déserts médicaux menée par l'intersyndicale, initiative soutenue par une très large partie de la population.

Le syndicat CGT des retraités aurait cependant manqué à sa tâche s'il n'avait pas révélé les graves dommages engendrés par la baisse des APL dont sont victimes les plus démunis. De la même façon, il a montré les conséquences de la « réforme » de l'allocation chômage. Il s'est prononcé pour la réfection des logements sociaux devenus insalubres dans des quartiers laissés à l'abandon. Il a milité pour la transparence de la gestion financière de la commune et de l'Agglo et critiqué les choix opérés lorsqu'ils font fi de l'intérêt public comme pour Palestra, ce bel équipement inaccessible pour une grande partie des habitants de la Rochotte. Il a également laissé place dans les colonnes de son journal aux habitants du Clos Dormoy dénonçant la « bétonisation » de leur quartier.

Alerter, informer rapidement et en nombre la population a été possible grâce à l'hebdomadaire « Le journal du retraité de Chaumont » diffusé chaque samedi. Ses quelques années d'existence prouvent qu'il est indispensable d'apporter un autre éclairage sur l'actualité, et le soutien qu'il reçoit a largement dépassé les espoirs. Il fait partie désormais de la vie locale et ce sont des centaines de lecteurs qui apprécient la pertinence de son contenu.

Pour continuer à mener à bien la défense des citoyens, le syndicat CGT des retraités de Chaumont a besoin de se renforcer avec le soutien des nombreux retraités qui sont en accord avec ses actions. Pour faire encore plus bouger les choses, pour élargir son audience, il a besoin de renforts, c'est-à-dire d'adhésions.

C'est pourquoi il vous invite à faire le pas pour le rejoindre et agir pour votre avenir.



PRENEZ CONTACT/ADHÉREZ

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Tél :

Mail secretariat@cgtretraites-chaumont.fr Tél : 06 79 61 00 78

À RENVoyer : SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS DE CHAUMONT - 24 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC 52000 CHAUMONT

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE JOURNAL

Jean-Louis Bidault, Lakdar Djebbour, Gilberte Dorlet, Adriana Fernandez, Jack Formet, Louis Laprade, Marie-Rose Patelli, G. Tardenois, Richard Vaillant...